

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
2 — 21 — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 13 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 52 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans le *Constitutionnel* :
On s'est demandé quel avantage l'Italie pourrait retirer de l'intervention de la France dans la cession de la Vénétie ?

En supposant que l'Autriche eût rappelé le gros de son armée et qu'elle n'eût laissé dans les places fortes qu'une garnison suffisante pour les défendre, voici à peu près le temps qu'il aurait fallu pour s'en rendre maître par des travaux de siège, et le nombre d'hommes qu'on y aurait perdus.

D'après un calcul que nous avons lieu de croire exact, les Autrichiens ont dû laisser au moins : à Peschiera, 4,000 hommes ; à Mantoue, 8,000 ; dans les forts de la position de Pastrengo sur l'Adige, 2,000 ; dans les forts des hauteurs de Rivoli, 2,000 ; à Vérone, 20,000 ; à Legnago, 3,000 ; dans les ouvrages du littoral, entre le Pô et Venise, 3,000 ; enfin, à Venise même, 10,000 ; total, 52,000 hommes. Nous ne comptons pas la garnison des forts de l'est de la Vénétie sur la route de Vienne.

Toutes les places mises en état de défense sont pourvues d'un armement complet qu'on ne saurait évaluer à moins de 800 bouches à feu et de tous les approvisionnements nécessaires. Dans la plupart d'entre elles de nouveaux ouvrages ont été ajoutés à ceux qui existaient en 1859. Ainsi Peschiera a reçu de notables améliorations, et, à Vérone, les Autrichiens ont couvert leur camp retranché par une nouvelle ligne de forts avancés.

Les Italiens ne peuvent donc pas se dissimuler que les places de la Vénétie sont aujourd'hui, comme auparavant, en situation d'opposer une vive et sérieuse résistance, et qu'elles exigeraient des sièges réguliers.

Lorsqu'il s'agit de places de cette importance, dont le siège réclame l'emploi de forces sérieuses et un développement considérable d'artillerie, on ne pourrait fractionner les moyens d'attaque. Les Italiens seraient dès lors obligés, pour s'en emparer, de procéder successivement. La prise de Peschiera ne leur demanderait pas moins de quinze à vingt jours ; il en serait de même de Legnago.

Ce qu'est la place de Mantoue tout le monde le sait ; en admettant qu'il soit possible de la réduire, il y faudrait d'incalculables efforts et un très-long temps. Dans sa campagne de 1859, l'Empereur avait compté que le siège de Vérone le retiendrait de six à sept semaines. Quant à Venise, on peut dire qu'elle est presque imprenable par terre.

Par ce simple aperçu, on voit qu'en tenant compte seulement des places principales de la Vénétie, et en supposant heureuses toutes les attaques dirigées contre elles, la conquête des forteresses de ce pays imposerait aux Italiens, pour le moins, cinq à six mois de lutttes et de travaux de siège. Nous ne croyons pas qu'il y ait de puissance européenne qui ne se tînt pour très-satisfaite d'avoir accompli une pareille tâche dans ce laps de temps, et qui ne s'applaudit, si ce succès ne lui coûtait pas plus de 40,000 hommes.

Ces longs efforts, ces lutttes sanglantes, ces immenses sacrifices, c'est ce que la France cessionnaire de la Vénétie épargnerait aux

Italiens, en fixant à leur profit les chances de la guerre, toujours si variables.—L. Boniface.

Le *Temps* fait les réflexions suivantes :

Quel est le but de cet article ? Est-ce de nous apprendre que la cession de la Vénétie doit désormais être regardée comme non-avenue ? ou bien faut-il n'y voir qu'un dernier argument destiné à prouver aux Italiens qu'ils ne peuvent faire autrement que de l'accepter ?

La réponse de l'Italie à ces considérations du *Constitutionnel* ne serait pas douteuse, s'il est vrai, comme on l'assure, que deux divisions du corps d'armée commandé par le roi Victor-Emmanuel soient déjà entrées dans le Tyrol, se dirigeant vers Trente.

Point d'armistice encore, mais une très-active continuation des négociations. L'Angleterre paraît s'employer de tout son pouvoir à leur réussite. Ses ambassadeurs, au dire du *Moniteur du Soir*, appuient en ce moment, auprès des cours de Prusse et d'Italie, les démarches du gouvernement impérial, en vue de la suspension des hostilités.

Le cabinet de Florence ne paraît pas devoir se contenter de la Vénétie. On annonce qu'il réclame, en outre, le Tyrol italien, c'est-à-dire le Trentin, non-seulement en raison de la communauté de race et de langue, mais encore parce que c'est par là que les Allemands sont toujours descendus vers le Midi, et que cette province, étant la clef du passage des Alpes, forme la ligne naturelle de défense de la Péninsule. On ajoute, de plus, que le gouvernement italien se propose encore de de-

mander Trieste et l'Istrie, mais qu'il ne fera cependant pas de leur cession une condition absolue. Enfin, d'après le *Times*, il insisterait aussi pour que le transfert final des provinces vénitiennes à l'Italie, si ce transfert devait s'opérer par l'entremise de l'empereur Napoléon, ne contint aucune stipulation relative à Rome.

La *Nouvelle Presse libre* annonce que la ville de Prague a été occupée le 8 juillet par les Prussiens. De la Moravie, on conjecture que l'armée autrichienne pourrait bien être obligée, en présence des mouvements des armées envahissantes, de reculer jusqu'au Danube et aux portes de Vienne. L'archiduc Albert a été nommé commandant général des armées de l'empire ; son chef d'état-major est ce général John, qu'on avait un moment donné pour chef à l'armée du Nord.

Le *Moniteur prussien* du 11 juillet contient la déclaration suivante :

« Les traités existants entre la Prusse et l'Italie rendent impossible la conclusion d'un armistice ou de la paix avec l'Autriche, sans l'assentiment réciproque des deux puissances. C'est pour cela que l'Italie ne peut accéder, par l'acceptation de la Vénétie, au vœu de l'Autriche de finir la guerre.

» L'Europe sait que ce n'est pas un vil désir de conquête qui a poussé la Prusse à la lutte. La Prusse combat pour de suprêmes buts nationaux. Elle demande pour elle-même des garanties territoriales de sécurité, et pour l'Allemagne l'établissement de l'unité, au moins parmi le plus grand nombre des Etats. La majorité des princes allemands,

FEUILLETON.

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

— Je suis bien obligé d'y croire, répondit Michel ; dans la forêt qui nous entoure, j'en ai vu un... Il parlait à ses bêtes comme on parle au monde ; et pourtant c'étaient des bêtes à quatre pattes... des loups, de vrais loups de nos bois, puisque l'un d'eux, facile à reconnaître à sa queue écourtée, est entré quelques jours après dans votre cuisine porté par moi qui l'avais tué.

— Tiens, Michel, dit le jeune homme, occupons-nous de nos affaires.

— Ce matin ?

— Tout de suite.

— Vous avez raison, répartit le vieillard, mieux vaut parler d'affaires que de parler de revenants ou de sorciers... non que le grand-maitre soit un revenant, mais enfin il revient...

8

— Restons-nous ici ? demanda le comte.

— Si vous voulez, monsieur ; je serais bien aise de vous rendre mes comptes devant les portraits de mes maîtres...

Michel était sorti ; il apporta bientôt tous ses livres ; le visage du vieux serviteur était solennel...

Ils restèrent là deux heures, et M. de Treffieux, en fermant le dernier livre, dit avec une grande émotion :

— D'où je conclus que ma fortune, qui, à la mort de mon père s'élevait à quatre-vingt seize mille francs de revenus, atteint aujourd'hui le chiffre de cent soixante-deux mille.

— Plus de deux cents, monsieur, si l'on mettait la futaie par terre ; mais, la futaie abattue, M. Des Torranches aurait le plus beau bois du pays ; il ne faut pas que cela soit.

— Et toi ? demanda l'officier.

— Moi ?

— Oui ; quelle part t'es-tu faite ?

— Il y a dans le cellier du vin pour longtemps, dans les greniers du blé pour deux années, sous les hangars du bois pour deux hivers...

— Tu ne me comprends pas, répartit le jeune homme, je veux parler de toi.

— On trouvera dans les grands sapins un arbre pour me faire une bière, répondit le vieillard.

— Ce qui me dit clairement que tu es de Treffieux, que tu mourras à Treffieux, que ce qui est ici t'appartient. Mais n'as-tu pas fait quelques économies ?

Le régisseur sourit avec une bonté naïve.

— Quand un enfant arrive tard dans nos ménages, répliqua-t-il, on gâte cet enfant plus qu'on ne devrait le faire... les économies ont été dépensées pour faire élever Jeanne.

— Si je t'étais assez étranger pour ne point me faire intervenir dans ces dépenses, répartit tristement le jeune comte, il fallait du moins faire intervenir ma tante.

— Mme la marquise, dit le vieillard, dont la voix tremblait, n'a jamais eu connaissance de cette éducation donnée à Jeanne, et je vous prierai même de ne pas lui en parler.

— Eût-elle désapprouvé cette éducation ?

— Peut-être.

— Ah ! fit le commandant avec une sorte de colère, elle est restée ce qu'elle était, souffrant qu'un serviteur se tue à son service, et refusant d'admettre que les enfants de ce serviteur pourront un jour

la regarder sans trembler devant elle... Orgueil et égoïsme incarnés.

— Monsieur, risqua le vieillard, Mme la marquise est la sœur du grand-maitre...

— Tu as raison quand tu parles, et raison quand tu agis, interrompit le jeune homme ; il t'appartenait de faire élever convenablement ta fille... il m'appartient, à moi, d'assurer son avenir... Usant ton corps à mon service, sans songer à te faire une part dans cette fortune que tu as doublée, tu me laisses le bonheur de te faire cette part à mon gré. Merci ! mon ami, un serviteur comme toi est l'orgueil d'une maison.

Le vieux serviteur s'était levé. Placé la tête découverte devant le portrait du grand-maitre de Treffieux, il attendait comme si de cette toile une approbation eût dû tomber sur lui.

Que la toile eût parlé ou que le comte et le vieillard, en ce moment, fissent un rêve, les mots *merci ! Michel*, furent entendus par eux, le régisseur, sans paraître étonné, se retournant vers le jeune homme qui était confondu, reprit avec une religieuse conviction :

— Vous le voyez, monsieur, dans cette chambre les esprits reviennent ; il faudra la quitter.

animés de sentiments patriotiques, est, à cause de cela, du côté de la Prusse.

» Le peuple prussien sacrifie, pour atteindre ce but, ses biens, son sang et ses enfants. Il est convaincu de la sainteté de sa cause comme ses pères de 1813. Les Prussiens font voir partout qu'ils ne combattent pas les peuples, mais les gouvernements qui ont tenté d'exciter leurs sujets contre la Prusse. Partout la haine fait place à de plus nobles sentiments à notre égard. L'armée est soutenue par la conscience d'une grande tâche; elle saura vaincre ou mourir pour elle. »

Le *Moniteur prussien* est autorisé à déclarer que, dans les combats livrés jusqu'ici, les Prussiens n'ont perdu aucun canon.

Si donc on a fait circuler par les rues de Vienne des canons prussiens, ce ne pourraient être que les pièces dont le roi de Prusse a fait cadeau à l'empereur d'Autriche au temps de leur alliance.

On lit dans le même journal :

« Les gouvernements de Saxe-Weimar et de Lippe-Schaumbourg informent la Prusse que leurs troupes, qui d'après la résolution de la Diète du 6 juin, formaient une partie de la garnison de la forteresse fédérale neutralisée de Mayence, ont été dirigées de force sur Rastadt. Ces deux gouvernements protestent contre ce procédé, contraire au droit des gens, de quelques gouvernements faisant partie de l'ancienne Confédération et font part de cette protestation à la Prusse. »

La *Correspondance Zeidler* dit qu'un grand nombre d'officiers et de militaires hanovriens se sont déclarés prêts à prendre du service dans l'armée prussienne.

La même feuille conteste que l'Angleterre ait fait une déclaration au sujet d'une annexion du Hanovre.

On lit dans la *Correspondance provinciale* de Berlin, du 11 juillet :

« Quand le conflit sur la question militaire aura été écarté, il sera démontré que le différend relatif au budget était sans motif réel; la parole du roi sera réalisée, et un salutaire développement ultérieur sera alors assuré à notre législation.

» Au sujet des efforts pour amener la paix, la *Correspondance provinciale* fait ressortir que les relations, existant actuellement avec la France, ne sont aucunement de nature à faire craindre que l'Empereur Napoléon fasse opposition aux intérêts légitimes de la Prusse.

» Le peuple prussien doit attendre avec confiance l'issue des négociations. La Prusse ne déposera ses armes victorieuses que lorsque les suprêmes intérêts de la patrie restreinte et de la grande patrie commune, pour lesquels la guerre a été entreprise, seront satisfaits. »

On mande de Pardubitz, le 9, que le quar-

tier-général sera transféré demain à Hohenmauth, et après-demain à Swittau.

Le général de Gablenz est revenu au quartier-général; mais les propositions d'armistice qu'il a présentées n'ayant pas été encore jugées acceptables, sa mission a de nouveau échoué.

Le prince Antoine de Hohenzollern est grièvement blessé, mais son état n'est pas sans laisser quelque espoir.

Les résultats de la non-participation de l'Autriche à l'Association internationale de Genève sont déjà visibles à Pardubitz, où des Autrichiens, grièvement blessés, ont été laissés par les médecins dans la grande ambulance, et sont maintenant soignés par les médecins prussiens. En général, on donne les mêmes soins, dans les hôpitaux prussiens, aux amis et aux ennemis.

Un télégramme d'Eisenach, du 11 juillet, dit que le général de Falkenstein marche sur Francfort, en passant par Fulda.

On mande de Munich, le 11 juillet, midi : L'autorité vient de faire publier l'avis suivant :

Hier, après un vif combat de huit heures, les Prussiens ont forcé le passage de la Saale. On croit que la lutte a dû continuer aujourd'hui. Toutes les réserves ont été appelées.

Les troupes bavaroises sont pleines d'ardeur et elles se battent admirablement.

Munich, 11 juillet, après-midi. — Après avoir forcé le passage de la Saale, les Prussiens se sont avancés par la route de Midlingen vers Munnstadt. La première division bavaroise a repoussé l'ennemi de Midlingen et s'est maintenue avec succès à Grossdorf. Le lieutenant-général Toller est mort comme un héros.

Ce matin, les Prussiens ont été de nouveau repoussés de Kissingen par les Bava-

On écrit de Madrid, le 11 juillet :

Le cabinet O'Donnell a été remplacé cette nuit par un cabinet Narvaez ainsi composé :

MM. le maréchal Narvaez, président du conseil et guerre;

Arrazola, justice et intérim du ministère d'Etat;

Barzanallana, finances;

Gonzales Bravo, intérieur;

Le général Calonge, marine;

Orovia, travaux publics;

Castro, colonies.

Des journaux disent que le ministère O'Donnell a donné sa démission, par suite du refus de la reine d'approuver la promotion de trente-cinq nouveaux sénateurs.

On a lu, aux Cortès, un décret qui suspend la session des Chambres.

Le duc de Sesto, préfet de Madrid, a donné sa démission.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Union de l'Ouest a reçu le communiqué suivant :

« Le journal l'Union de l'Ouest, dans son numéro du 9 juillet 1866, en énumérant les candidats qui se présentent dans la 2^e circonscription électorale de Maine-et-Loire, désigne M. Eugène Berger, candidat du gouvernement, comme chef du personnel au ministère de l'intérieur.

» Cette désignation est inexacte.

» M. Eugène Berger, avant de solliciter les suffrages de ses concitoyens, a renoncé à toutes fonctions publiques.

» Le journal l'Union de l'Ouest n'aurait pas dû l'ignorer, car la circulaire de M. le préfet de Maine-et-Loire, qu'il a publiée, a le soin de constater que M. Eugène Berger « a voulu abandonner la position de confiance qu'il occupait pour aspirer à l'honneur de représenter son pays. »

» Dès le 3 juillet, M. Eugène Berger avait adressé à Son Excellence M. le ministre de l'intérieur la lettre suivante :

» Paris, le 3 juillet 1866.

» Ayant l'intention de me porter candidat au siège vacant dans la 2^e circonscription de Maine-et-Loire, je ne crois pas pouvoir conserver la situation que j'occupais au ministère de l'intérieur, et j'ai l'honneur d'adresser, dès à présent, à Votre Excellence, ma démission des fonctions de chef de bureau du personnel.

» Au moment de quitter l'administration, j'espère que Votre Excellence daignera me permettre de lui exprimer toute ma gratitude pour la bonté indulgente dont elle m'a constamment honoré.

» Je suis, avec un profond respect.

» Monsieur le ministre,

» De Votre Excellence,

» Le très-humble et très-dévoûé serviteur,

» Signé : Eugène BERGER. »

» Le lendemain 4 juillet, Son Excellence a accepté la démission de M. Eugène Berger en ces termes :

» Paris, le 4 juillet 1866.

» Monsieur, j'ai reçu la lettre du 3 juillet, par laquelle vous résignez vos fonctions de chef de bureau du personnel au ministère de l'intérieur.

» Le gouvernement, qui apprécie la distinction de vos services et la loyauté de votre caractère, est heureux que les sympathies, dont votre famille et vous êtes entourés dans le département de Maine-et-Loire, et les manifestations qui se sont spontanément produites en votre faveur, lui aient désigné votre candidature comme la plus conforme aux vœux et aux intérêts des populations

— Déjà ! fit-elle tristement.

— Pourquoi dis-tu cela ? repartit le comte péniblement impressionné.

La jeune montagnarde s'était rapprochée de l'officier.

— Ne partez pas aujourd'hui, matre... murmura-t-elle.

L'orphelin envisagea l'enfant du régisseur, mais il ne put longtemps supporter son regard. Dans l'œil de Jeanne, l'officier venait de remarquer, pour la seconde fois, cette expression fière et douce qui caractérisait le regard de son père.

Sans commenter ses impressions, qui alors faisaient battre ses artères, évitant au contraire de songer au grand-matré de Treffieux, à Michel, à la femme du vieillard, il tendit ses deux mains à Jeanne, et avec autant de caresse dans la voix qu'il y avait en lui de tristesse et d'amertume :

— Pourquoi ne veux-tu pas que je quitte Treffieux ? demanda-t-il.

— J'ai le droit de prier, matre, et non celui de ne pas vouloir, repartit doucement la jeune fille.

— Et si je te donnais ce droit ?

— Je vous dirais : Ne vous en allez pas.

— Si je reste, reprendras-tu ta gâté ?

» appelées à élire un successeur au regrettable M. Bucher de Chauvigné. Je ne puis...
» lors qu'accepter la démission que...
» m'offrez : mais je tiens à vous exprimer...
» le regret que j'éprouve personnellement...
» me séparer d'un collaborateur qui avait...
» justement mérité la confiance de mes prédécesseurs et la mienne.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma...
» considération très-distinguée.

» Signé : LA VALETTE.

(Communiqué.)

Voici la circulaire que M. Eugène Berger a adressée aux électeurs de la 2^e circonscription.

« Messieurs,

» Au moment où la mort du regrettable M. Bucher de Chauvigné venait de laisser vacant le siège qu'il occupait au Corps-Législatif, un grand nombre d'entre vous, appréciant avec trop d'indulgence sans doute une carrière laborieuse et quelques services rendus, m'ont fait l'honneur de m'offrir spontanément leurs suffrages. Encouragé par ces bienveillantes manifestations, je me suis déterminé à solliciter le mandat de député pour la 2^e circonscription de Maine-et-Loire.

» Malgré des témoignages de sympathie personnelle qui me seront toujours précieux, je n'aurais pas osé cependant vous soumettre ma candidature, si je n'avais pas été certain de me trouver avec vous en parfaite communauté d'idées. — Comme vous, messieurs, je suis conservateur et libéral. — Profondément dévoué à l'Empereur et à sa dynastie, attaché à tous les grands principes dont le respect assure la stabilité sociale, j'ai une foi non moins vive dans cet esprit de véritable progrès qui s'inspire de l'expérience, et poursuit constamment les améliorations possibles sans exposer les peuples à la crainte des aventures ni au danger des réactions. — Mon adhésion est acquise aux réformes prudentes, mûrement étudiées, répondant aux besoins et aux vœux réels du pays. J'ai partagé la reconnaissance avec laquelle vous avez accueilli cet ensemble de mesures qui seront l'honneur du règne actuel, et qui ont eu pour but de répandre l'instruction, de favoriser l'initiative individuelle, de développer la vie locale dans les départements comme dans les communes, et de former graduellement nos mœurs à la pratique de la liberté.

» Pas plus que vous, messieurs, je ne comprendrais une autorité sans limites. Je veux l'intervention efficace du Corps-Législatif dans les affaires de l'Etat, mais j'ai la conviction profonde qu'un gouvernement ne peut être sérieusement contrôlé, utilement averti que par des hommes dévoués à son principe. — L'opposition systématique, l'hostilité ouverte ou déguisée trouveront toujours en moi un adversaire résolu; je n'ai pas oublié que nous de-

— Je n'ai jamais eu de gatte.

— L'entraîn que tu avais hier ?

— Oui, lorsque ceux qui sont avec mon père seront partis, interrompit-elle en dégageant vivement sa main des mains du commandant.

— L'officier voulut répondre, elle était déjà loin, et, quoique bouleversé, il continua de descendre, allant à la rencontre des visiteurs.

(La suite au prochain numéro.)

POÉSIE.

LES DEUX MARGUERITES.

Oubliant ses joujoux, son chat et sa poupée,
Une naïve enfant était toute occupée

D'une douce petite fleur

Qui bien souvent recevait sa visite

Et qu'elle aimait comme une sœur.

Toutes les deux s'appelaient Marguerite,

Et dans la vie essayaient leur essor;

Mais c'était là leur moindre ressemblance,

Etant plus semblables encor

Par les charmes de l'innocence

Et ceux de la candeur,

Par leur teint de lis et de rose,

Le commandant ne répondit pas : il se demandait s'il était fou, ou plutôt si, tombé tout-à-coup du monde réel dans le pays des songes, sa vie n'était pas un long sommeil.

Le bruit d'une voiture qui arrivait à la grille fit courir Michel au corridor et arracha le jeune matre de Treffieux à la torpeur qui de plus en plus s'appesantissait sur lui.

— Qui donc arrive ? demanda-t-il.

— M. Du Taillis et sa fille, répondit en rentrant le vieillard, qui laissait voir toute la contrariété que lui causait cette visite.

— A quel propos cette visite ? repartit avec étonnement le matre de Treffieux.

— Faut-il les renvoyer, monsieur ? demanda le régisseur.

— Non ; va les recevoir, je vais descendre.

Le sans-gêne du vieillard à proposer pour M. Du Taillis une initiative brutale donna beaucoup à réfléchir au jeune comte.

— Pour que Michel, se dit-il, traite aussi cavalièrement un homme qui était reçu chez mon père, il faut que cet homme soit tout-à-fait déchu.

Toutefois l'officier se réserva de juger par lui-même, et s'étant habillé à la hâte il descendit.

Dans l'escalier, le commandant rencontra la fille du régisseur. Jeanne était soucieuse. C'est tout au plus si elle répondit au bonjour amical que lui dit en passant le jeune homme qui, surpris de ce changement chez la jeune montagnarde, s'arrêta.

— Qu'as-tu donc ? demanda-t-il ; es-tu malade ? ton visage est bouleversé.

— Je ne suis pas malade, répondit-elle en continuant de monter l'escalier.

— Où vas-tu ? que tu est si pressée de me quitter, repartit avec douceur le commandant.

— Je vais, répliqua Jeanne, préparer votre ancienne chambre.

— Mon ancienne chambre ! Et pourquoi ?

— Pour vous, matre.

— Remets à plus tard cette besogne, dit l'officier ; cet appartement aujourd'hui m'est inutile ; j'ai l'intention d'aller coucher chez le matre des Sapins.

Jeanne, qui avait ralenti sa marche, fit, aussi, elle, un temps d'arrêt.

— Vous quittez Treffieux ? demanda-t-elle avec une anxiété si visible que l'officier rougit comme elle.

— Je ne quitte pas Treffieux, je vais seulement m'absenter quelques jours.

vons à la sagesse de nos lois fondamentales quinze années de tranquillité intérieure, de prospérité, d'union entre les pouvoirs, et je ne me rallierai jamais aux doctrines qui tendraient à détruire les bases de la Constitution.

» Devant les loyales populations auxquelles je m'adresse, je n'ai pas besoin d'insister davantage sur ces points essentiels. Calmes, patientes, assurées de la sollicitude du Souverain, elles traversent avec fermeté ces épreuves passagères, qui sont inévitables dans la vie des nations. L'abaissement du prix des céréales est l'objet de leurs préoccupations légitimes, mais elles sont trop sensées pour en faire remonter la responsabilité au gouvernement. Elles se rappellent les encouragements de toutes sortes qu'il a donnés à l'agriculture, l'extension rapide que lui doit le service vicinal; elles savent qu'une enquête ouverte par ses ordres leur permettra bientôt d'exposer librement leurs réclamations, et si elles attendent du député qu'elles vont choisir la défense persévérante de leurs intérêts, elles lui reprocheraient d'exprimer en leur nom des récriminations injustes.

» De même, Messieurs, en présence des conflits survenus entre les puissances voisines votre patriotisme n'a pas écouté les insinuations malveillantes et les feintes alarmes des partis. Confiant dans les déclarations de l'Empereur, vous avez pensé que, comme toujours, il ne se laisserait ni intimider ni entraîner, et vos espérances ont reçu des événements la plus éclatante confirmation. Aujourd'hui nous applaudissons ensemble au triomphe de cette politique glorieuse qui, par le seul ascendant de la force morale et sans demander aucun sacrifice à la France, l'a placée au premier rang des peuples et l'a rendue l'arbitre de la paix.

» Après ce résumé des opinions qui nous sont communes et qui seront, je n'en doute pas, mon principal titre à vos yeux, vous me permettez, Messieurs, de vous dire quelques mots seulement de ma situation personnelle. Vous savez qu'un des cantons de la circonscription a bien voulu m'élire au Conseil général dont j'ai été le secrétaire pendant les sessions de 1864 et 1865. La plupart d'entre vous connaissent aussi les emplois que j'ai successivement occupés. Je m'honorerai toujours d'avoir appartenu à cette administration française où j'ai trouvé tant de nobles exemples de probité, de travail, de dévouement au bien public; mais, en posant ma candidature j'ai tenu à le faire dans des conditions d'entière indépendance, et je viens de résigner les fonctions que je remplissais au ministère de l'intérieur. Dès à présent, Messieurs, je ne relève plus que de mes concitoyens, et je suis en mesure de me consacrer à eux sans partage. Depuis qu'ils m'ont appelé au Conseil général, j'ai saisi avec bonheur toutes les occasions

de leur être utile; je redoublerais d'efforts pour justifier leur confiance, si elle m'imposait des devoirs plus étendus.

» Agrérez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments dévoués,

» EUGÈNE BERGER,

» Membre du Conseil général de Maine-et-Loire. »

Jeudi matin, on a trouvé dans les prairies du Pont-Foucharde, le cadavre du sieur Arrault, de Terrefort, la figure dans une petite mare contenant 0,20 centimètres d'eau au plus.

La veille, le sieur Arrault avait fauché toute la journée, et était resté jusqu'après le coucher du soleil. On suppose qu'il aura été pris d'une congestion cérébrale, qu'il n'aura pu se rendre à son domicile, et qu'il se sera couché sur le bord de ce fossé. Peut-être s'est-il débattu contre la mort, et dans ses mouvements se sera-t-il renversé dans la mare où il a été asphyxié.

Il avait déjà eu la tête attaquée par les insectes, et les sangsues lui avaient fait différentes piqûres.

On a craint d'abord que cette mort ne fût le résultat d'un crime. Mais à la suite d'une enquête et d'une autopsie du cadavre faite par M. le docteur Deperrière, il paraît certain qu'il n'en est rien.

Jeudi soir, un accident, qui heureusement n'a pas eu de suites aussi graves qu'on pouvait le craindre, a mis en émoi les habitants de la levée de Limoges.

Un cheval emporté suivait cette levée en traînant une voiture dans laquelle on apercevait une dame et un jeune enfant. C'était la voiture de M. Clouard, notaire en notre ville.

Le cheval, conduit par un cocher inhabile ou quelque peu échauffé par le vin, avait été mal dirigé, et la voiture avait heurté contre un lourd charriot. A ce choc, le garçon et la domestique, assis sur le même siège, avaient été précipités sur la route. M. Clouard sortit à la hâte de la voiture pour les relever; mais à peine avait-il mis pied à terre, que l'animal partit au grand galop et parcourut à cette allure plus de 3 kilomètres. Il a été arrêté près de l'église de Notre-Dame par trois jeunes gens, dont nous regrettons de ne pas connaître les noms.

M^{me} Clouard et son jeune fils ont descendu aussitôt sans aucune blessure, mais en proie à une bien grande anxiété. Ils ne savaient ce qui pouvait être arrivé à M. Clouard et aux deux autres personnes, dont les craintes, de leur côté, n'étaient pas moins vives.

Les deux domestiques, dans cette chute, n'ont reçu que quelques contusions sans gravité.

Une bien triste nouvelle a jeté la consternation hier dans la paroisse St-Pierre. M. le curé

a été frappé jeudi, à Angers, d'une attaque de paralysie. M. Fourmy a été ramené hier à Saumur; son état inspire de vives inquiétudes.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire en date du 7 juillet 1866, les électeurs du canton du Lion-d'Angers sont convoqués, savoir: Ceux de la commune du Lion-d'Angers, au samedi 28 et au dimanche 29 juillet;

Ceux des autres communes du canton, au dimanche 29 juillet, pour élire un conseiller général en remplacement de M. Bucher de Chauvigné.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 14 juillet, 6 h. 07 m.

On lit dans le *Moniteur*:

« L'opinion publique, impatiente de connaître la marche des négociations au sujet de la médiation entre les belligérants, demande partout des nouvelles, et force, pour ainsi dire, les journaux à en fabriquer à leur guise, pour satisfaire la curiosité générale.

» Nous devons faire remarquer qu'il n'y a que neuf jours que la médiation a été proposée, que les pourparlers qu'elle nécessite ne peuvent avoir lieu uniquement par le télégraphe, et qu'il faut trois jours et trois nuits à un courrier, pour se rendre de Paris au quartier-général du roi de Prusse. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les négociations sont en voie de progrès et que les meilleures relations n'ont cessé d'exister entre l'Empereur Napoléon et le roi de Prusse. »

Théâtre de Saumur.

La troupe d'opéra que dirige M^{me} Annet-Gillon a abordé jeudi soir sur notre scène le grand opéra, et elle nous a donné un des chefs-d'œuvre de Rossini, *Guillaume Tell*. Cette musique est tour-à-tour grave et semillante, douce et agitée; elle exprime seule les diverses phases de la vie de conspirateurs qui se tiennent prêts, dans la montagne, à affronter tous les dangers pour la délivrance de la patrie, et qui consacrent cependant leurs loisirs, dans ces sentiers abruptes, à s'exercer au tir de l'arbalète, et reviennent au milieu de leur famille goûter les charmes de la vie intime.

Les paroles de *Guillaume Tell* sont dignes de la musique; des tirades magnifiques sont semées çà et là; malheureusement il a fallu retrancher quelques scènes, et ce qui se joue maintenant, n'est plus qu'une œuvre mutilée.

La multiplicité des rôles dans cette pièce pouvait faire craindre que son interprétation ne fût impossible à Saumur. Mais le public, toujours bienveillant, a compris qu'il devait tenir compte à M^{me} Annet-Gillon de son désir de donner un spectacle qui n'avait jamais été représenté sur notre scène, et avoir égard aussi au bon vouloir des acteurs: Gesler, gouverneur des cantons de Schwitz et d'Uri, Rodolphe, chef des archers de Gesler, ont bien laissé à désirer. Les chœurs n'ont pas toujours marché avec ensemble et justesse. Mais, pour une première représentation, on ne doit pas moins des éloges pour la manière dont chacun a rempli son rôle; les applaudissements n'ont point fait défaut, et ont couvert à plusieurs reprises la voix des principaux acteurs.

On regrettrait même que M^{me} Cazat ne parût pas plus souvent en scène; cette artiste ne se ménage pas, elle donne à sa voix toute son étendue, et elle sait en tirer très-bon parti. Au second acte, on n'a pas voulu la laisser se retirer sans lui envoyer un bouquet après son grand air: *Sombres forêts*.

M^{me} Justin Née, dont l'organe a quelque chose de si doux et de si agréable, a rempli admirablement le rôle de Jemmy, le fils de Guillaume Tell. Elle a, du reste, les sympathies générales depuis longtemps.

M. Muscadel, engagé pour les deux grands opéras que la troupe de M^{me} Annet-Gillon doit

donner avant de nous quitter, est un premier ténor distingué. Il monte avec aisance et donne avec pureté les notes les plus élevées de son registre. Il a été applaudi dans le duo, le trio, et le grand air: *Asile héréditaire*, bien que dans ce dernier il n'ait pas chanté absolument la partition.

M. Justin Née, qui remplissait le rôle du pêcheur Ruoldi, n'a presque pas paru jeudi soir. C'est fâcheux: dans le quatuor du 1^{er} acte, avec MM. Rougé, Muscadel, M^{me} Justin Née, il a fait infiniment de plaisir, et a été vivement applaudi.

Le libérateur de la Suisse, *Guillaume Tell*, est le personnage principal de cette pièce. M. Rougé s'est acquitté de sa tâche avec bonheur et son succès a été complet; c'est lui, dans la soirée, qui a moissonné le plus de bravos. Il a exprimé avec de mâles accents son amour pour la patrie et son amour pour son fils; il s'est montré grand dans ses reproches à Arnold Melchthal, et généreux pour soutenir ce conjuré dans son désespoir. Il a été plus admirable encore dans ses craintes au moment où il devait abattre avec une flèche la pomme placée sur la tête de son fils. Par son talent comme chanteur et comme acteur, M. Rougé nous a prouvé, dans les trois rôles complètement distincts de *Rigoletto*, le *Nouveau seigneur du Village* et *Guillaume Tell*, qu'il est possible d'exceller à la fois dans les genres les plus divers.

Si nous voulions établir des parallèles, parler des absents, nous dirions que M. Rougé est un baryton, plus pur, plus puissant, plus agréable que celui que nous avons entendu précédemment. Aussi son entrée en scène est-elle toujours accueillie favorablement.

Demain dimanche, cette même troupe nous donnera *Charles VI*. Cet opéra attirera foule, plusieurs morceaux sont très-conus: le grand air de la *folie du Roi*, le *Duo des Cartes*, et la *Cavatine du Sommeil*, sont devenus aussi populaires que le chœur des soldats: *Guerre aux tyrans*.

Pour chronique locale: P. GODET.

Aujourd'hui dimanche 15 juillet.

Pour la première fois, *Charles VI*, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, par MM. Casimir et Germain Delavigne; musique de Halévy.

Pour cette représentation l'administration vient de traiter avec M^{me} Stranski, forte chanteuse du théâtre de Bordeaux, qui remplira le rôle d'Odette.

Un Service à Blanchard, vaudeville en un acte, par MM. Moreau et Delacour.

Ordre: 1^o *Un Service*; 2^o *Charles VI*.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/4; on commencera à 7 h. 3/4; *Charles VI* à 8 h. 1/2.

Dernières Nouvelles.

Le *Temps* publie la dépêche suivante:

Berlin, 13 juillet. — « On annonce que les avant-gardes prussiennes sont arrivées à Znaïm. »

(Znaïm est situé sur le Thaya, qui est la dernière ligne stratégique avant Vienne. C'est là que l'armée autrichienne s'est retirée après Wagram).

Berlin, 12 juillet. — Le général de Muller s'est mis en marche de Dresde avec 6,000 hommes, pour occuper Prague. Le bourgmestre de Prague, dans une proclamation, recommande aux populations de se tenir tranquilles, et de faire bon accueil aux troupes prussiennes. Le gouverneur de la Bohême s'est rendu de Prague à Pilsen.

Le général de Schack est nommé gouverneur-général des pays saxons occupés par la Prusse, à la place du général de Muller.

Le sous-préfet du cercle de Ratibor, M. de Selchow, est nommé commissaire civil pour la Silésie autrichienne.

Florence, 12 juillet, soir. — Il y a eu hier une rencontre entre les colonnes mobiles de la

Par leur beauté naissante, à peine éclosé,
Et leur admirable fraîcheur.

Un jour, plus tôt que de coutume,
Presque dans ce léger costume
Que les Anglais ne nomment pas,
L'enfant, pressant ses petits pas,
Trouva sa fleur humide de rosée;
Elle la crut de larmes arrosée.

« Eh quoi! dit-elle, si matin,
Aurais-tu déjà du chagrin?
Ta maman t'a-t-elle grondée!
Je te vois de pleurs inondée.
Souvent la mienne gronde aussi,
Et je lui donne du souci
Quand je suis désobéissante.
Dis-moi, ma belle, ma charmante,
La peine qui gonfle ton cœur.

— Je n'en ai pas, lui répondit la fleur.

Moi j'écoute toujours ma mère,
Et n'ai pas lieu de la trouver sévère:
Aussi jamais on ne me voit pleurer,
Ni me plaindre, ni soupirer.

Pour lui plaire, il n'est rien à quoi je m'astreigne:
Est-ce son vœu que je me baigne

Dans ce que vous croyez des pleurs?

Je le fais et ravive mes couleurs.

Si c'est sa volonté que je pompe et transforme

Les sucs que, comme un pain, je dois m'incorporer,

Bien que ce labeur soit énorme,

J'y travaille sans murmurer,

Et s'il faut que je décompose

L'air dont je prends une certaine dose,

Je m'y mets sans délibérer.

A ses désirs en tout je me conforme.

Le soir est-il temps qu'on s'endorme?

Je m'assoupis sans différer,

Je dors et m'en trouve à merveille;

Et le matin faut-il que je m'éveille

Et me tourne vers le soleil,

Pour aspirer la chaleur et la vie?

Tout aussitôt je chasse le sommeil;

J'entr'ouvre ma corolle, et, joyeuse, ravie,

De l'astre, en souriant, j'appelle le secours;

C'est ma prière à moi, je la fais tous les jours;

Je ne suis jamais paresseuse,

Ni maussade, ni raisonneuse;

Faites ainsi, ma belle, et vous serez heureuse!...

DE ROSANS.

(Extrait de la *Morale Amusante*).

garde nationale et les Autrichiens, à Leprese, sur le Stelvio. Le combat a duré toute la journée. Les colonnes mobiles de la garde nationale ont occupé la première cantoniera, et ont fait 75 prisonniers. Elles ont eu quelques blessés, mais aucun mort.

L'Italie dit que le baron Ricasoli est arrivé ce matin à Florence, et qu'il repartira ce soir pour Rovigo, auprès de Cialdini.

Bologne, 12 juillet, soir. — Une légion hongroise arrivera incessamment à Bologne pour participer à la guerre.

Une trentaine de prisonniers hongrois ont déclaré qu'ils étaient disposés à entrer dans cette légion. Kossuth est allé se concerter avec Garibaldi.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'ILLUSTRATION délivre gratuitement à tous ses abonnés une carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE; cette carte, sur papier format grand colombier, très-détaillée, gravée sur acier, coloriée, et ornée de gravures représentant les uniformes de toutes les troupes belligérantes, est incontestablement la plus complète parmi

toutes celles publiées en vue des événements qui occupent actuellement tous les esprits.

La carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE publiée par l'ILLUSTRATION et mise en vente au prix de 1 fr. Elle sera adressée franco, accompagnée d'un numéro specimen de l'Illustration, à toutes personnes qui, s'adressant directement aux bureaux du journal, rue Richelieu, 60, à Paris, joindront à leur demande 1 fr. en timbres-poste.

ETAT-CIVIL du 15 au 30 juin 1866.

NAISSANCES. — 17, Marie Chesneau, montée du Fort; — Jules Hublot, rue de la Tonnelle; — 20, Louise-Françoise Courtigné, rue Beaurepaire; — 21, Eugénie-Clémentine Robin, rue de la Visitation; — 22, Adolphe Touet, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 25, Gaston-Louis Rabilhac, rue Saint-Nicolas; — 27, Adolphe Meunier, rue de Fenet; — 28, Ernest-François Mouillé, rue Duplessy-Mornay; — 29, Gustine Fortier, rue des Bouchers; — 30, Camille-Henriette Bourgeaiseau, rue de Fenet.

MARIAGES. — 18, Jean-Auguste Marchant,

marchand de nouveautés, de Sablé (Sarthe) et Anne-Emélie Maurice, sans profession, de Saumur; — Victor Brunet, et Julienne Deroiteau, domestiques, de Saumur; — 19, Louis-Servain Richard, boulanger, et Marie-Désirée Pelet, couturière, de Saumur; — 22, Victor-Jean Gazeau, et Céline-Céleste Ballard, domestiques, de Saumur; — 23, Henri Buron, boulanger, et Jeanne-Marguerite Edelin, domestique, de Saumur; — Louis Guiocheau, jardinier, et Marie-Louise Reignier, domestique, de Saumur; — Charles Yvon, entrepreneur, et Eléonore-Véronique Barbareau, sans profession, veuve René Sevin, de Saumur; — 25, Claude Georges, et Marie-Anne Renard, domestiques, de Saumur; — 26, Jean Chauvet, cavalier de manège, et Marie-Joséphine Couteau, domestique, de Saumur; — Emile Balzeau, bottier, de Saumur, et Marie-Louise Juquois, sans profession, de Richelieu (Indre-et-Loire); — Jean-Louis Blondeau, et Julie Beugnon, domestiques, de Saumur.

DÉCÈS. — 15, Catherine Chavier, sans profession, 79 ans, célibataire, quai de Limoges; — Claude Bory, confiseur, 23 ans, céliba-

taire, rue Saint-Jean; — 16, Jeanne Alleaume, sans profession, 71 ans, veuve François Malécot, rue des Potiers; — 19, Pierre-Camille Biardeau, 4 ans, rue Beaurepaire; — Henriette Meunier, sans profession, 28 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 20, François-René Caillé, rentier, 81 ans, au Petit-Puy; — Camille Péan, 1 an, rue Brault; — Marie Chesneau, 3 jours, montée du Fort; — 21, Justin Cève, charcutier, 35 ans, à Sainte-Gemmes-sur-Loire; — 22, René Rogeron, propriétaire, 59 ans, rue Beaurepaire; — Louis Launay, serrurier, 45 ans, à l'Hôpital; — 25, Prudence Herpin, sans profession, 74 ans, épouse de François Félix dit Pinet, rue Saint-Nicolas; — Auguste Ducos, 1 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 27, Mélanie Jousset, sans profession, veuve François Chapeau, rue Saint-Nicolas; — 28, Louis Leguay, propriétaire, 75 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — Jean Delarue, sans profession, 75 ans, à l'Hôpital; — 30, Pierre-François-Léon Sallart, maréchal-des-logis au 5^e chasseurs, 27 ans, détaché à l'Ecole de Saumur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël prochain,

MAISON, sise à Saumur rue Beaurepaire, contiguë à celle occupée par l'administration télégraphique, se composant de plusieurs pièces et cabinets, cuisine, bûcher, cave, jardin, écurie pour quatre chevaux ayant accès par la rue des Bouchers. S'adresser, soit à M^{me} V^e DE FOSLETHEULLE, à Saumur, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (321)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

en totalité ou par lots,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, près l'église, comprenant maison de maître, maison de fermier, caves, pressoirs, pavillon, beau jardin et trois clos de terre et vigne: le tout contenant trois hectares vingt ares. S'adresser, pour visiter cette propriété et pour traiter, à M. Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr, mandataire de M. et M^{me} GASSEAU, ou à M^e CLOUARD, notaire. (306)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON ET JARDIN

Rue de Bordeaux, n^o 7.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1867,

UNE MAISON, jardin et servitudes, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 19. S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (295)

A VENDRE

UNE AMÉRICAINNE à 4 roues. S'adresser à M. BERGE, sellier. Si on le désire, on vendra UNE JUMENT et son harnais. (287)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages

et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (163)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Pour cessation de commerce de mercerie,

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur,

Par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur,

Dans les magasins de M. LE ROCH, rue d'Orléans, à Saumur,

Mardi 17 juillet 1866, à midi, et jours suivants.

Il sera vendu :

Environ 5,000 mètres de rubans, 5,000 mètres de dentelles, 1,200 mètres de toiles, 500 fonds de bonnets, 350 paires de bas, 250 cravates, 1,200 douzaines de boutons nouveautés, 200 paires de manches en laine, capelines, pèlerines, 500 cols brodés au plumetis, bonnets d'enfants, mitaines, gants de tous genres, crinolines, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

présentement,

PORTION DE MAISON

Ayant sortie sur la place de la Bilange.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

Une jolie petite jument, demi-sang, âgée de cinq ans, s'attelant et se montant parfaitement. S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise. S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Centrale, n^o 8. (194)

THÉÂTRE DES MILLE PRESTIGES.

DIRECTION DES FRÈRES TOUTIN.

DIMANCHE 15 juillet 1866, quai de Limoges,

GRANDE REPRÉSENTATION.

Le Spectacle commencera par les Expériences

DE PHYSIQUE AMUSANTE

OFFERTES PAR M. TOUTIN,

Célèbre prestidigitateur des fêtes de Paris, sorcier moderne.

GRANDE NOUVEAUTÉ PARISIENNE

L'ARMOIRE MYSTÉRIEUSE

Des Frères Davenport.

L'HOMME POULE

Scène comico-mirobolante-ébouriffante.

Le spectacle sera continué par

LES JEUX VÉLOCIMANES

Exécutés par M. FÉLIX, un des premiers jongleurs de France.

INTERMÈDES DE CHANT

Par M. FERNAND, artiste lyrique.

Le spectacle sera terminé par

UNE GRANDE PANTOMIME COMIQUE

Jouée par tous les Artistes de la Troupe.

PRIX DES PLACES: Premières, 1 fr.; secondes, 50 c.; troisièmes, 25 c.

Les bureaux seront ouverts à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n^o est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco): trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode colorées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco): trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode colorées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco): trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure colorée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures colorées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco): trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois.)

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 JUILLET.			BOURSE DU 13 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 50	1 15	» »	68 »	» »	» 50
4 1/2 pour cent 1852.	96 25	» 25	» »	96 25	» »	» »
Obligations du Trésor.	451 25	» »	8 75	452 50	1 25	» »
Banque de France.	3520 »	20 »	» »	3500 »	» »	20 »
Crédit Foncier (estamp.).	1255 »	10 »	» »	1250 »	» »	5 »
Crédit Foncier colonial.	590 »	10 »	» »	590 »	» »	» »
Crédit Agricole.	590 »	» »	» »	590 »	» »	» »
Crédit industriel.	650 »	5 »	» »	650 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	627 50	42 50	» »	615 »	» »	12 50
Nord (actions anciennes).	835 »	25 »	» »	825 »	» »	10 »
Est.	517 50	7 50	» »	515 »	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	840 »	5 »	» »	840 »	» »	» »
Orléans (estampille).	840 »	» »	» »	835 »	» »	5 »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1101 25	6 25	» »	1100 »	» »	1 25
Est.	517 50	7 50	» »	515 »	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	840 »	5 »	» »	840 »	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	517 50	7 50	» »	515 »	» »	2 50
Ouest.	540 »	» »	» »	540 »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1505 »	5 »	» »	1500 »	» »	5 »
Canal de Suez.	300 »	» »	15 »	310 »	10 »	» »
Transatlantiques.	455 »	10 »	» »	465 »	10 »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	52 »	1 50	» »	51 25	» »	75 »
Autrichiens.	340 »	» »	» »	337 50	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	363 75	» »	1 25	365 »	1 25	» »
Victor-Emmanuel.	85 »	» »	2 50	80 »	» »	5 »
Romains.	51 »	» »	4 »	55 »	4 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	330 »	32 50	» »	317 50	» »	12 50
Saragosse.	120 »	» »	2 50	120 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	33 »	» »	» »	35 »	2 »	» »
Nord-Espagne.	100 »	» »	» »	90 »	» »	10 »
Compagnie immobilière.	365 »	5 »	» »	357 50	» »	7 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Orléans.	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	299 »	» »	» »	297 »	» »	» »
Ouest.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	297 50	» »	» »	296 25	» »	» »
Est.	297 »	» »	» »	296 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.